



CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 18 juin 2018

Le 18 juin 2018 à 18h09, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 12 juin, se sont réunis dans la salle des mariages à la Mairie du Point du Jour du 5ème arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

Présents:

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, M. BASSI, G. HOBERT, C. FAURIE –GAUTHIER, T. RUDIGOZ, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, B. LOUIS, M. DUBIÉ, B. TARLIER, H. PAGE.

Absents excuses et dépôts de pouvoirs:

M.SAUZAY (Pouvoir à G.HOBERT)
S.INTIDAM (pouvoir à H.PAGE)
L.BUFFLIER (pouvoir à B.JABOULEY)
J-D DURAND (pouvoir à F.PETIT)
H. MANOUKIAN (pouvoir à B.GAILLIOUT)
Y.CUCHERAT (pouvoir à C. DE SALINS)

Absent:

M. HAVARD

Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 mai 2018.

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

Objet: Etat spécial du 5e arrondissement de Lyon – Exercice 2018 – Décision budgétaire modificative n°1 – affectation du résultat de l'exercice 2017

Rapporteur: Bertrand JABOULEY

⊕ Arrivée à 18h15 de Mme Céline FAURIE-GAUTHIER

L'arrêté des comptes 2017 a permis de déterminer le résultat comptable de l'exercice, constaté à la clôture et augmenté du résultat 2016 reporté. Il s'élève à 114 320,23 € brut en excédent dont 18 447,72 € constituant les restes à réaliser de l'exercice 2017 sur celui de 2018. L'excédent net restant à affecter se monte par conséquent à 95 872,51 €.

Nous le ventilons de la façon suivante :

- 18 500 € sur les fêtes et cérémonies
- 5 792 € sur les fournitures de petit équipement
- 1 580, 51 € sur l'entretien des bâtiments

Pour l'investissement, nous mettons 55 000 € pour des travaux immobiliers, et 15 000 € pour l'acquisition de mobilier et de fournitures (types tentes, bureaux, matériel électro ménager pour les crèches...).

Nous devons faire une prochaine Demande Modificative en septembre pour bénéficier de l'intéressement de la salle des fêtes (15 208€) que nous affecterons au principal à l'entretien des bâtiments (nettoyage, maintenance, gardiennage...).

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

J-P DUFOUR, B.LOUIS, M.DUBIÉ s'abstiennent.

Objet: Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2018

Rapporteur: Myriam BENCHARAA

La Caisse des Écoles a conclu avec l'État une convention au terme de laquelle elle assure la mise en œuvre du programme de réussite éducative qui entre dans ses missions.

Dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, le Ministère de l'Éducation Nationale a également revu la carte des réseaux d'éducation prioritaire et a proposé une nouvelle répartition académique : les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+) complétés par l'identification des écoles primaires en environnement difficile (DIF). Ce classement DIF permet d'accompagner les écoles dont la situation est difficile sans que le collège de secteur ne soit en REP ou REP+.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre de ce projet par :

- la coordination du dispositif de réussite éducative : 45 000 euros ;
- le renforcement du service médico-social scolaire sur les territoires classés en quartiers politique de la ville (Moncey, Gerland, Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis, Moulin à vent, Sœur Janin, Duchère, Gorge de Loup et Vergoin) : 102 500 euros ;
- les actions validées dans le cadre du PRE dans les territoires concernés.

Il y a donc lieu de formaliser la convention annuelle avec la Caisse des Écoles, établissement public, permettant de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre de ce programme.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine public, situé 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5e au profit du Centre Social de Champvert – EI n° 05014

Rapporteur: Myriam BENCHARAA

Le centre social de Champvert, dont le siège social est situé 204 avenue Barthélemy Buyer à Lyon 9ème est une association de proximité qui est un espace de rencontres et d'échanges qui développe un lieu d'activité et de ressources. Elle se donne pour principale mission de combattre l'exclusion et les difficultés sociales sous toutes leurs formes.

La Ville de Lyon et le centre social de Champvert ont signé le 17 février 2015 une convention-cadre pluriannuelle qui fixe leurs engagements respectifs. Dans ce cadre, le centre social de Champvert a notamment proposé à la Ville de Lyon d'organiser des accueils de loisirs périscolaires, au titre du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon, dans les écoles élémentaire et maternelle Berlioz, Champvert Ouest et l'école maternelle Truffaut.

Pour lui permettre de développer son projet, le centre social de Champvert a sollicité auprès de la Ville de Lyon la mise à disposition de locaux actuellement vacants au sein de l'école Champvert Ouest, d'une surface de 476 m environ sur deux niveaux, et dont la Ville de Lyon est propriétaire, relevant de son domaine public, situés 231 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e.

Cette mise à disposition complémentaire, qui permettra au centre social la mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires, est consentie par convention, jointe au rapport, à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 juillet 2020.

Pour information, la valeur locative annuelle est estimée à 35 220 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 305 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur: Myriam BENCHARAA

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes et, notamment, les plus fragiles d'entre elles.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5ème Arrondissement, il s'agit de l'Équipe Saint Vincent avec une subvention de 4000 € pour une distribution alimentaire et ces actions sont destinées à maintenir un lien social.

☛ M.ARTIGNY demande si ces subventions servent au budget de fonctionnement. En effet, il y a des négociations en ce moment avec la Métropole de Lyon et les associations, pour fixer un plafond concernant les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, toutes les subventions ne seront pas conservées.

☛ Mme GAILLIOUT ajoute que pour cette délibération, la Métropole de Lyon apportera bien son soutien aux associations, mais, à l'avenir, rien n'est assuré.

☛ Mme BENCHARAA ajoute que pour l'Équipe Saint Vincent, le poste des dépenses de fonctionnement n'est pas le plus important car cette association a des frais fixes très bas. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles.

Il existe aussi une disparité importante entre les différentes associations où il y a de nombreux salariés et celles reposant sur des bénévoles. Elle cite ainsi le foyer Notre Dame des Sans Abris où forcément les subventions servent aussi à couvrir des frais fixes de la structure, mais dans une proportion qu'elle ne connaît pas.

☛ Mme GAILLIOUT profite de cette délibération pour souligner le travail de l'équipe Saint Vincent Cette association est confrontée à un public en grande fragilité dans tous les domaines notamment économiques. Cette situation perdure malheureusement de plus en plus dans le temps. L'équipe Saint Vincent accueille les habitants du 5ème arrondissement mais aussi ceux d'autres arrondissements, pour des aides alimentaire en particulier

☛ Mme BENCHARAA note aussi le travail réalisé par le Secours Populaire, rue Maurice BELLEMAIN, près de l'avenue Barthélémy BUYER, qui travaille parfois dans des conditions difficiles.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 226 750 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur: Myriam BENCHARAA

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de protection de la santé.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

En ce qui concerne le 5ème Arrondissement, il s'agit de :

- L'Association pour la gestion du Centre social de Saint Just - 31 rue des Farges 69005 Lyon
Subvention de 1000 € pour un soutien aux activités et accompagnement social des seniors du quartier de Saint Just et des quartiers voisins;
- La MJC Ménival - 29 avenue de Ménival 69005 Lyon
Subvention de 500 € pour un soutien à des activités et liens intergénérationnels proposés aux seniors;
- Les Amis de Charcot 34 rue du commandant Charcot 69005 Lyon
Subvention de 500 € pour l'organisation d'activités à destination des résidents.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 702 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 130 montée de Choulans à Lyon 5e

Rapporteur: Myriam BENCHARAA

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLS situés 130 montée de Choulans à Lyon 5e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 346,94 m².

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité**

Objet: Programmation financière complémentaire 2018 au titre de la politique de la ville - Fonds d'Initiatives Locales, pour un montant total de 15 500 euros

Rapporteur: Myriam BENCHARAA

Créés par la loi du 21 février 2014, les conseils citoyens ont un rôle :

- de veille sur les besoins du quartier grâce à l'expertise du vécu et de la vie quotidienne des habitants du territoire concerné ;
- d'avis et de propositions sur les projets conduits et l'action des institutions sur son périmètre d'intervention ;
- de participation à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre, l'évaluation et au pilotage de la Convention territoriale et des projets de territoire.

En complément des actions de formation et d'accompagnement réalisées par Anciela, l'État a délégué à la Ville de Lyon la gestion d'une enveloppe dédiée à l'aide au fonctionnement des conseils citoyens, via une structure associative membre du collège « acteurs locaux » de chacun

En ce qui concerne le 5ème Arrondissement, il s'agit du conseil citoyen du Quartier soeur Janin dont le projet est porté par le Centre Socio-culturel du Point du Jour et obtient 1000 € pour aider le conseil citoyen dans son fonctionnement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association "Ménival Football Club" pour sa participation au tournoi international de Turin, du 9 au 11 juin 2018 - Signature d'une convention mixte

Rapporteur: Hugo PAGE

L'association «Ménival Football Club» compte 348 licenciés, dont 150 jeunes de moins de 18 ans (effectifs de la saison 2017-2018). Son siège social est situé 21 avenue Général Eisenhower, dans le 5e arrondissement.

L'association «Ménival Football Club» a participé du 9 au 11 juin 2018, au tournoi international de football de Turin en Italie

Le budget prévisionnel pour le déplacement et la participation au tournoi s'élève à 5 400 €, essentiellement pour la prise en charge du transport (location d'un minibus), ainsi que de l'hébergement et de la restauration.

L'association «Ménival Football Club» a donc sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 2 000 €.

👉 Mme GAILLIOUT précise qu'il s'agit du retour de l'accueil que la mairie du 5ème avait réservé aux jeunes joueurs italiens il y a deux ans. Elle peut aussi annoncer avec joie que le Ménival Football Club a remporté le Trophée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité

Rapporteur: Hugo PAGE

Pour l'année 2018, l'opération « Lions du Sport » a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

Afin de conforter l'objectif poursuivi et d'apporter davantage de cohérence au dispositif, il est précisé qu'une subvention « Lions du Sport » ne peut être allouée à une association bénéficiant déjà d'une subvention de fonctionnement votée en Conseil municipal au titre de l'exercice en cours.

Une dérogation annuelle est accordée à cette règle, pour ce qui concerne les Offisa (Office des Sports d'Arrondissement). Ainsi, chaque Offisa est autorisé à percevoir une subvention « Lions du Sport » par année civile, au cours d'un seul vote, dans la limite de 2 000 €.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, cela concerne les structures sportives suivantes :

- Tennis Club Municipal du 5ème - 500 €- Aide financière pour le déplacement à une journée Roland Garros pour des jeunes du club nés en 2006 ;
- ADB ACADEMIE GRAND LYON (sport de combat) - 1 000 € - Aide financière au fonctionnement général du club
- CRAPAHUT(omnisports) - 500 € - Aide financière pour l'organisation du Tournoi National annuel du club

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur: Hugo PAGE

⊕ Arrivée à 18h28 de Mme SANGOUARD

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la manifestation « Lyon Kayak », les 22 et 23 septembre 2018.

« Lyon Kayak » est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée-sur-Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2017, environ 2 100 participants étaient présents sur les deux jours.

Il est proposé d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 12 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 16e édition de "Lyon Free Bike", le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteur: Hugo PAGE

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158^e Régiment d'Infanterie à Lyon 5^e, organise pour la 16^e année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free Bike », le samedi 8 et le dimanche 9 septembre 2018.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Cette randonnée urbaine est devenue le « rendez-vous vélo » à Lyon et permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel.

En 2017, 6 500 personnes ont participé aux différents itinéraires (découverte : 1 400, sportif : 2 600, expert : 1 600, ultra : 900).

Le samedi 8 septembre 2018, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7^e, pour un moment de convivialité et de découverte.

De nombreuses animations et initiations seront proposées, avec notamment :

- le dimanche 9 septembre 2018, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au Parc de Gerland. Quatre circuits qui correspondent aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés :
- de nombreux passages clés de Lyon seront empruntés : la rue de la République, le parking des Célestins, la colline de Fourvière, le jardin du Rosaire, le parc des Hauteurs, l'amphithéâtre gallo-romain, la piste de la Sarra, mais également le jardin des Chartreux, le parc de la Tête d'Or, et le quartier de la Confluence.

8 000 participants sont attendus pour cette édition.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 81 000 euros

Rapporteur: Françoise PETIT

🕒 Arrivée à 18h35 de M.TARLIER

La Ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès aux droits pour tous et toutes en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétences : la Ville comme service public aux citoyen-nes, comme employeur, comme acheteur, comme responsable politique par son soutien aux actions conduites sur le territoire lyonnais.

Ainsi, la Ville de Lyon a déjà accompagné différentes actions avec l'attribution d'une 1^{ère} tranche de subventions d'un montant total de 54 500 € lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier dernier (délibération n° 2018/3591) et il vous est proposé aujourd'hui d'examiner d'autres projets.

En ce qui concerne le 5^{ème} Arrondissement, il s'agit des associations suivantes menant toutes différentes actions :

- Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Lyon 1, rue du palais de justice 69005 Lyon.
Formation des conciliateurs et renforcement des liens de coopération entre eux.
Promotion de l'accès des citoyens à la conciliation (anniversaire des 40 ans de l'association: événement le 3 mai). 2 000 €;
- Le 44, la Maison des Passages 44, rue Saint Georges 69005 Lyon.
Réflexion et animation autour de l'égalité: projets interculturels, débats, échanges consacrés à la rencontre des cultures et à la lutte contre les discriminations, festival Itinérances Tsiganes (fonctionnement général de l'association). 13 000 €;
- Traces - Histoire mémoires et actualité des migrations en Rhône-Alpes-Auvergne c/o Maison des Passages 44, rue Saint Georges 69005 Lyon.
Biennale Traces 2018: mondialisation et migrations, quels enjeux (programmation culturelle sur les thématiques migratoires, partage de connaissances, débats et échanges). 2000 €.

🗨 Mme LOUIS souhaite comprendre la diminution globale des sommes allouées depuis 2017. Sont ce les associations qui ont demandé moins de subventions ou la ville qui en a donné moins que l'année dernière?

🗨 Mme GAILLIOUT répond qu'il a fallu faire des efforts budgétaires et que tout le monde a été mis à contribution

🗨 Mme LOUIS indique être attachée à la question de la différence homme-femme. Cependant, elle ne comprend pas que soit subventionné, depuis des années, la Marche soit-disant des Fiertés. Il y a depuis deux ans une réclamation forte de fabrication d'enfants sans père alors que la majorité des français déclare que le père soit reconnu dans la parentalité. Tous les comportements ne sont pas subventionnables. Elle votera donc contre cette délibération, même si le travail des autres associations est très intéressant.

🗨 Mme GAILLIOUT indique que la Marche des Fiertés, qui eu lieu samedi, a été un succès et se félicite du fait qu'elle ait pu passer dans le 5^{ème} arrondissement. Cela faisait 3 ans que ce n'était plus possible. Cette marche représente toute les personnes, quelques que soient leurs orientations sexuelles. Elle se tient à la disposition des élus pour débattre de ce sujet dans un autre lieu.

🗨 M. ARTIGNY partage la position de Mme le Maire et souhaite mettre aussi en valeur la discrimination liée au logement. Se loger reste pourtant un droit fondamental.

Une loi a été votée à l'Assemblée Nationale qui va diminuer de manière conséquente le nombre de logements accessibles pour les handicapés. Ce handicap peut être de naissance, mais aussi dû à l'âge, à l'accident ou la maladie. Il peut concerner tout le monde. A l'avenir, il y aura une diminution nette de logement neufs adaptés. La question du handicap fait partie des luttes contre la discrimination. Cette loi votée à l'Assemblée

🗨 M.RUDIGOZ souhaite réagir même si ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de cette délibération, c'est un sujet national. M.RUDIGOZ conteste les propos de M.ARTIGNY. L'article 18 de la loi Elan ne vise pas à créer de la discrimination, bien au contraire. La volonté du gouvernement est de permettre la construction de davantage de logements. Le secteur du bâtiment est soumis à des réglementations parfois beaucoup trop contraignantes et incompatibles avec leur surface financière. Il n'est pas question de ne pas intégrer les handicapés. Mais actuellement, il est demandé que 100 % des logements soient accessibles. Ceci est très lourd pour le secteur du bâtiment, sachant que cela ne concerne que seulement 10 % de la population. L'idée est donc de réduire à 10 % la part de logement adaptée aux handicapés, mais de faire des 90 % logements restants des logements adaptables, facilement transformables en cas d'un handicap qui surviendrait. Il faut pouvoir avant tout répondre à la pénurie de logements.

🗨 M.ESPINOSA BARRY est tout à fait d'accord avec M.RUDIGOZ, le droit au logement est fondamental. Construire davantage permettra aussi à un nombre plus élevé d'handicapés d'en bénéficier car actuellement ils sont nombreux en liste d'attente car les logements ne sont pas assez nombreux. Il faudra par contre être vigilant à ce que les logements adaptables le soient vraiment, pour suivre les évolutions des personnes. Il s'agit là d'un bon compromis, qui répond à un vrai besoin de logements en France

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

Mme B.LOUIS vote contre.

Objet: Programmation financière 2018 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 177 500 euros

Rapporteur: Mauricio ESPINOSA BARRY

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, notamment définies dans le dernier Plan Régional de Santé Rhône-Alpes, et en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

⊕ Départ à 18h45 de Mme B.LOUIS (pouvoir à M.DUBIÉ)

⊕ Arrivée à 18h50 de Mme M.SAUZAY

Une attention particulière est également portée à la santé mentale. La Ville de Lyon s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ; ce sont des lieux de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus, les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement de Lyon la demande de subvention concerne le thème sur la prévention des addictions assurée par l'association Alcool Assisatnce Rhône située 23 rue de Trion. Le montant proposé pour 2018 s'élève à 2 000 €.

🗨 M.ESPINOSA BARRY rappelle la semaine de la santé mentale qui a eu lieu du 12 au 25 mars 2018, notamment sur le thème du soutien à la parentalité. Il y a eu plus de 120 personnes à la MJC de Saint Just.

🗨 M.ARTIGNY va voter en faveur de ce rapport. Il siège au Conseil de Surveillance du Vinatier et constate année après année de la dégradation de l'offre de soins au Vinatier. Les équipes soignantes font face à de véritables difficultés et on peut parler parfois de maltraitance des patients. Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) sont importants car ils réunissent différents partenaires autour de la table. Cependant, cela reste insuffisant, cela n'est pas à la hauteur d'un pays comme la France. La situation actuelle est très dégradée avec des conséquences graves pour la population. Il ne faut pas fermer des hôpitaux et ouvrir des prisons.

🗨 M. ESPINOSA BARRY souligne le rôle de vecteur d'informations des CLSM. Il rappelle que le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Lyon 5ème, actuellement situé 6 Rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier, va être relocalisé et déménager du 5ème arrondissement. L'ensemble des élus se sont mobilisés contre cette fermeture. Le résultat a été de seulement retarder le départ. La question de la prise en charge psychiatrique est vraiment très importante. Cette question se pose aussi dans le logement, où les bailleurs

sociaux ont besoin d'être accompagné sur cette thématique. Il faut parfois traiter des situations individuelles très préoccupantes. Même s'il y a des progrès à faire, la Ville de Lyon, comparativement à d'autres villes, demeure plutôt à la pointe sur ces questions.

🗨 Mme FAURIE-GAUTHIER intervient en tant que Conseillère municipale déléguée aux hôpitaux et à la prévention de la santé. Elle a rencontré les soignants du Vinatier qui vivent des difficultés importantes. Cependant, ces questions ne relèvent pas des compétences de la ville de Lyon. La ville a tout de même, malgré cela, conservé une mobilisation forte pour poursuivre le travail avec l'ensemble des associations

🗨 M. RUDIGOZ intervient pour rappeler que ce sujet est délicat et important. Sur ce sujet, il salue le travail de la Ville de Lyon et en particulier celui de Céline FAURIE-GAUTHIER. La Ville de Lyon s'est ainsi mobilisée contre la fermeture du CMP, qui répond à de vrais besoins pour les enfants et les adolescents notamment dans les quartiers. Mais il y avait des impératifs de mutualisation et de rationalisation des moyens. C'est un regret que le CMP doive déménager.

Concernant la politique nationale en faveur de la santé mentale, la Ministre de la santé, Mme Agès Buzyn, a souhaité que la psychiatrie ne soit plus le parent pauvre de la médecine. Depuis des années, quelles que soient les gouvernements, il y a eu un manque flagrant d'investissement dans ce domaine. Elle a mis en place un plan d'urgence pour la psychiatrie comportant de nombreuses mesures. Les élus de terrain sont mobilisés sur ce sujet, car ils sont confrontés à la misère sociale et psychologique de certains citoyens. Ils ont fait remonter à l'État cette nécessité de mettre en place des actions ciblées sur la psychiatrie.

🗨 Mme GAILLIOUT regrette le départ du CMP du 5ème mais annonce que, contrairement à ce qui avait été annoncé au départ, le CMP ne sera pas relocalisé à Gerland mais bien cours Verdun. Il sera ainsi beaucoup plus facile d'accès pour la population du 5ème, via les lignes de bus du 46 ou le C21 notamment (il est situé près de l'avant dernier arrêt avant Perrache). Le travail avec le CMP de toute façon continue. Il existe sur le 5ème un nombre important "d'Informations Préoccupantes" qui concernent des enfants en danger. Il faut souligner aussi le travail fait avec le Jardin des Mûriers. C'est un lieu gratuit de rencontre, de parole, d'échange, de détente, de jeux. Mme GAILLIOUT a beaucoup mobilisé les directrices de crèches et de Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) pour que ce lieu important pour les parents, et qui repose sur le bénévolat, ne soit pas fermé.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 29 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines et écoles de musique pour un montant global de 198 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Rapporteur: Gilda HOBERT

Ⓜ Départ de M.RUDIGOZ à 18h58 (pouvoir à Céline FAURIE-GAUTHIER).

Le Grand Casino de Lyon a décidé de soutenir le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon, plus particulièrement dans le domaine de la musique. Dans ce cadre et pour l'exercice 2018, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 200 000 €, dont 155 000 € sont votés aujourd'hui.

En ce qui le 5ème arrondissement de Lyon les associations concernées sont les suivantes: ...

- Cuivres Diffusion - Ensemble Odyssée (25 rue Roger Radisson – 69005 Lyon). C'est un ensemble contemporain composé de quatre cuivres et un percussionniste.
Subvention proposée: 5 000 €.

- Association les Grands Concerts (5 place du Petit Collège - 69005 Lyon) – L'association a pour objectifs la promotion et la diffusion de la musique instrumentale et lyrique au sein de la Chapelle de la Trinité. Les Grands Concerts organisent la Saison de Musique Baroque de Lyon, la Saison de Musique de Chambre de Lyon et la Saison de Musique Romantique.

Subvention proposée: 15 000 €.

- Les Petits Chanteurs de Lyon (7, place Saint Irénée - 69005 Lyon) – L'association "Les Petits Chanteurs de Lyon" est la plus ancienne institution musicale lyonnaise. C'est un établissement d'enseignement artistique qui s'adresse à des chanteurs (enfants - adolescents- jeunes) et participe au rayonnement musical de Lyon et sa région et, particulièrement, de de la Primatiale de Lyon.

Subvention proposée: 13 000 €.

- Les Petits Chanteurs de Saint Marc (11 rue Sœur Bouvier - 69005 Lyon) – Créé en 1984 et constitué en association depuis 1987 par Nicolas Porte, directeur et chef de chœur, Depuis sa création, le chœur des Petits Chanteurs de Saint Marc s'est hissé au nouveau des meilleurs chœurs d'enfants européens et donne des concerts dans le monde entier. Très attaché à sa ville, il participe à la vie de la cité et invite des chœurs à se produire à Lyon. Le chœur est aussi Maître de la basilique de Fourvière. En 2003, les Petits Chanteurs de Saint Marc ont été choisis parmi plus de 50 chœurs d'enfants pour interpréter les chansons du film « Les choristes».

Subvention proposée: 5 000 €.

☛ Mme DUBIÉ se prononce favorablement. Elle souhaite juste formuler une remarque à propos des Petits Chanteurs de Saint Marc. Elle se rejouit de ce coup de pouce pour la formation de Nicolas PORTE compte tenu de leur travail au niveau local, régional et international. L'association rencontre actuellement des difficultés de fonctionnement. Lors du dernier concert à la chapelle Saint Hélène où Mesdames SANGOUARD et PETIT étaient d'ailleurs présentes. M. PORTE a lancé, avec beaucoup d'émotions et d'enthousiasme, un club de partenaires, pour chercher à être aidé sur son fonctionnement par du mécénat. Durant toute l'année à Lyon, Nicolas PORTE fait beaucoup pour le 5ème arrondissement, comme par sa présence récemment auprès des seniors de l'arrondissement, mais aussi pour la Ville par exemple le 8 mai au Parc de la Tête d'Or. Cette chorale répond toujours favorablement aux sollicitations. Cette augmentation de subvention est particulièrement la bienvenue.

☛ Mme HOBERT entend bien la difficulté des Petits Chanteurs de Saint Marc. Elle souligne que c'est bien l'ensemble des acteurs de la culture qui doivent maintenant faire appel à du mécénat étant donné la baisse généralisée des subventions.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA et enveloppe "Casino" pour un montant global de 125 000 euros - Approbation d'une convention

Rapporteur: Gilda HOBERT

Dans le cadre du Fonds d'Intervention Musiques Actuelles, ont été étudiés trente dossiers d'associations qui ont sollicité une subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon pour l'exercice 2018.

Les subventions sont proposées en fonction de critères artistiques, culturels, économiques et administratifs justifiant un intérêt communal.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement de Lyon :

LES COLLECTIFS DE MUSICIENS

ADME - Association pour le Développement des Musiques en Ensemble - 18 impasse de Luzy - 69005 Lyon

Cette association soutient aujourd'hui sept formations musicales lyonnaises : David Bressat Trio/Quartet/Quintet (jazz moderne, instrumental, compositions) ; Isaac's Mood (trio instrumental, jazz-funk) ; Chansons – Monsieur Nougaro (vocal, hommage à Nougaro) ; Géraldine Lefrêne (chanson

française) ; l'Œuf Big Band (18 musiciens) ; Liberaïin 6tet ; Zed brass Band (fanfare de rue de 8 musiciens).

L'année 2017 a été marquée par la fusion de l'association Obstinato créée par David Bressat (pianiste et compositeur lyonnais présent sur la scène du jazz depuis 15 ans) et l'ADME afin de mutualiser leurs moyens et d'embaucher un chargé de diffusion. Leur objectif est de soutenir des artistes qui proposent une démarche musicale audacieuse, créative et engagée.

Proposition 2018 : 1 500 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 131 500 euros - Approbation de conventions avec les associations compagnie Propos et Ramdam

Rapporteur: Gilda HOBERT

La danse à Lyon a toute sa place sur la scène culturelle. Forte de la dimension internationale de la Maison de la danse et de la présence de centres de formation tels que le Conservatoire de Région et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, Lyon accueille de nombreuses compagnies de danse qui proposent des projets culturels et artistiques de qualité. La Ville de Lyon a souhaité inscrire l'identité « danse » de la ville dans la durée, par la mise en place d'un dispositif qui favorise la création et l'accompagnement des artistes et qui prend forme, notamment, par l'attribution de subventions sur le fonds d'intervention culturelle.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement de Lyon :

Aide à la création et/ou l'émergence des formes des équipes

- COLLECTIF A R - 122 bis Commandant Charcot - 69005 Lyon

Le désir d'associer la percussion et la danse contemporaine est au cœur de leur processus de création. Ils ont créé depuis, trois pièces chorégraphiques qui ont été diffusées en France et à l'international (22 représentations la saison dernière). Le projet : *Home*, dont le travail de création a débuté en 2016 veut questionner la notion de quotidien, les doutes, les peurs, le contentement qui lui sont relatifs.

Parallèlement à son travail de création, le collectif mène des actions de sensibilisation pour amateurs autour de la pièce *Home* et des ateliers pédagogiques à la Maison d'arrêt de Corbas.

Proposition 2018 : 2 000 €.

COMPAGNIES CIRCASSIENNES

- COMPAGNIE 126 KILOS - 29 avenue de Ménival - 69005 Lyon

Leur première création *Swing Swing* est un numéro acrobatique et burlesque qui s'inspire de leur histoire. Ce numéro a été présenté plus d'une cinquantaine de fois, notamment à CIRCA, Chalon dans la Rue, Le Mans fait son Cirque et Aurillac. En 2015, il crée *Banc de sable*, spectacle tout public à partir de 5 ans. Cette création a été accueillie en résidence notamment à l'Ecole de cirque (dispositif Scènes Découvertes), la Friche Lamartine, à l'Atrium de Tassin, la Cascade (07), centre culturel de Mions. La saison dernière il a pu être vu au festival « Lamartine à la plage » à Lyon 3^e, au festival d'Art et d'Air à Lyon 9^e et dans le cadre des Nuits de Fourvière au Parc de la Croix Laval. Il a été joué plus de 60 fois en trois ans.

Proposition 2018 : 2 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Attribution de subventions de fonctionnement à 19 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 70 300 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation d'une convention d'application financière

Rapporteur: Gilda HOBERT

Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion.

Les subventions sont proposées en fonction de critères artistiques, culturels, économiques et administratifs justifiant un intérêt communal. Elles correspondent à différents niveaux d'aide : un soutien aux lieux ou aux festivals ; une aide à la création et/ou un soutien à l'émergence ; une aide à l'inscription sur le territoire ; une aide au rayonnement.

Autour de la littérature et de l'écriture, en ce qui concerne le 5ème arrondissement de Lyon, il s'agit de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et ARTS LETTRES ET ARTS - 4 avenue Adolphe Max – 69005 Lyon.

Fondée en 1700, reconnue d'utilité publique par décret du 27 juillet 1867, cette société savante est logée par la Ville au Palais Saint Jean depuis sa création. Ses membres se réunissent en séances publiques et privées pour des communications scientifiques sur différents sujets. L'académie possède également une bibliothèque de 20 000 volumes et 4 000 manuscrits, pour la plupart accessibles.

Une vingtaine de conférences et communications en séances publiques sont prévues en 2018 avec notamment celle du 11 juin délivrée par Cédric Villani et ayant pour thème « l'intelligence artificielle ». En 2017, ces conférences ont réuni plus de trois mille personnes.
Subvention proposée : 3 500 €.

☛ Mme HOBERT souligne aussi le travail de la galerie Roger TATOR, située dans le 7ème arrondissement de Lyon. Elle va proposer un nouveau format de résidence hors les murs pour les artistes dans un chantier de construction sur le site du Centre médical chirurgical de réadaptation des Massues.

☛ Mme DUBIÉ s'interroge sur le fait de savoir si cette résidence sera dédiée uniquement pour la création ou s'il y aura une interaction avec les patients du Centre Médical.

☛ Mme HOBERT indique que les artistes vont créer, mais en étant en contact avec les patients. Par contre elle ne sait pas s'ils travailleront ensemble ou si les patients viendront voir le travail réalisé.

☛ Mme FAURIE-GAUTHIER aura bientôt plus d'informations provenant du porteur de ce projet, à savoir NEXITY.

☛ Mme HOBERT indique que le choix du lieu n'a pas été un hasard car le but recherché est de concevoir l'art comme une thérapie.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 10e édition du festival "Jazz sur les places", le 10 septembre et du 13 au 16 septembre 2018

Rapporteur: Gilda HOBERT

L'association Jazz sur les places, dont le siège social est situé au 29 rue Léo et Maurice Trouilhet à Lyon 8^e, organise la 10^e édition du festival de « Jazz sur les places », le 10 septembre et du 13 au 16 septembre 2018.

L'événement se déroulera sur la place Benoit Crépu et la place de la Trinité dans le 5^e arrondissement.

Créée le 23 juillet 2010, l'association « Jazz sur les places » a pour principal objet de créer un festival de jazz dans le quartier Saint Georges de Lyon et sur les Berges de Saône, afin de fédérer les habitants et acteurs économiques autour d'événements festifs. Le second objectif est de promouvoir la création lyonnaise, tout en invitant les artistes français et internationaux.

Cette année, la 10^e édition de « Jazz sur les places » proposera de nouveau des concerts de jazz gratuits s'adressant à tout public. Des têtes d'affiche, des groupes confirmés, mais aussi de jeunes talents se produiront sur scène.

En amont du festival, le lundi 10 septembre 2018 à 20h00, un ciné-concert aura lieu au Cinéma Comédia à Lyon 7^{ème}.

Une subvention de 1 000 € est allouée à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation du festival « Jazz sur les places », le 10 et du 13 au 16 septembre 2018.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet: Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types

Rapporteur: Gilda HOBERT

Dans le contexte actuel relatif à la sécurisation des événements sur l'espace public, la Ville de Lyon a décidé, en concertation avec la Direction des Evénements et la Direction Prévention et Sécurité et en lien avec la Préfecture du Rhône, que la Fête de la Musique aurait lieu cette année sur l'ensemble de son territoire, avec des conditions de sécurité accrues et identiques à l'édition précédente.

Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été donnés aux Lyonnais le 21 juin, afin de découvrir des musiciens amateurs ou professionnels bénévoles, pour des concerts gratuits sur l'espace public dans l'esprit originel du 21 juin : une vingtaine d'institutions ont pu accueillir des groupes en journée, une trentaine de sites extérieurs ont pu accueillir des scènes sonorisées en fin d'après-midi et en soirée (sécurisés par la Ville avec des véhicules anti-intrusion) et deux périmètres plus largement fréquentés par le public (Terreaux-Cordeliers & Vieux-Lyon) se sont vus bloqués à l'entrée de voitures, pour la sécurité et le confort des piétons.

La programmation de la Fête de la Musique à Lyon s'est voulue résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi de nombreux groupes et associations ont pu présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

En ce qui concerne le 5^{ème} Arrondissement, il s'agit d'un soutien aux associations suivantes :

- Art' 27 – Animation au parc de la Mairie - 1 080 €
- Jean - MJC Vieux Lyon – Animation place Saint Jean - 1 000 €
- Misère Records - Square Bâtonnier Valensio - 500 €

👉 Mme GAILLIOUT indique que le Conseil de Quartier de Ménival va organiser un événement le jour de la fête de la musique sur la place SCHWEITZER. Ce conseil de quartier est à l'initiative de cette action et non la Mairie. Toutefois, la mairie soutient bien évidemment cette initiative qu'elle finance au travers du soutien apporté aux conseils de quartier.

👉 M. JABOULEY rajoute que cette animation reprend bien l'esprit de la fête de la musique, où des citoyens sont amenés à venir jouer à leur guise.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 42 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 263 000 euros (FIC) et approbation de conventions

Rapporteur : Gilda HOBERT

Le territoire lyonnais compte nombre d'équipes artistiques qui créent dans le domaine du théâtre. En ce qui concerne le 5ème arrondissement de Lyon, Les subventions de fonctionnement sont les suivantes aux associations ci-dessous:

- Scènes D / Lieux de proximité / Festivals
 - Espace Gerson - 14 000 €
 - Le Fanal - 4 000 €
- Aide à l'émergence / Aide au projet
 - Compagnie du Bonhomme - 2 000 €
 - Compagnie Novecento - 1 500 €
 - SPINA - 2 000 €
- Inscription sur le territoire
 - Théâtre de l'Entre-Deux - 3 000 €
- Rayonnement
 - Bloc Opératoire - 7 000 €
 - Turak - 40 000 €

☞ Mme DUBIÉ souhaite rebondir sur la question du mécénat et du sponsoring. Cela devient une obligation pour les directeurs de théâtre de s'ouvrir vers les chefs d'entreprises quand il y a existence de projets qui rayonnent avec beaucoup d'acteurs sur scènes. Les fonds publics ne sont pas suffisants pour accompagner ces projets ambitieux. Sans le mécénat privé, la possibilité de présenter des projets exceptionnels restera difficile.

Mme DUBIÉ souligne la subvention importante reçu par le Turak Théâtre. Ils ont des projets très intéressants et tournent beaucoup à l'extérieur. Elle s'interroge sur leur implication réelle sur la Ville de Lyon et en particulier sur le 5ème arrondissement, au vu de cette belle subvention accordée.

☞ Mme HOBERT convient qu'il s'agit d'une subvention importante et que cette compagnie reste toujours d'accord pour assurer une participation. Il faut quand même sans cesse les solliciter car il sont très occupés par leurs tournées. Mme HOBERT promet "de repartir à la charge".

☞ Mme DUBIÉ demande si avec cette subvention, plus le loyer accordé, on ne pourrait pas les amener à agir davantage sur le territoire et être plus souvent dans leurs locaux dans le 5ème arrondissement de Lyon.

☞ M. DUFOUR ajoute que ces 40 000 € pourraient être un moyen de pression

☞ Mme HOBERT répond qu'il paraît difficile de baisser cette subvention. Il faudrait peut être mieux rééquilibrer les choses et précise qu'elle va suivre de près la situation.

☞ Mme GAILLIOUT souhaite organiser une rencontre de travail avec eux pour qu'ils interviennent sur le territoire, ce qui serait un juste retour des choses, même si elle comprend tout à fait qu'ils soient très occupés et victimes de leur succès.

☞ Mme HOBERT approuve et indique que leur implication au niveau local fait partie de la convention qui les lie à la Ville de Lyon.

☞ Mme DUBIÉ intervient à propos Du théâtre du point du jour dirigé par Gwenaël MORIN: elle souhaite savoir à quel stade en est la convention.

☞ Mme GAILLIOUT répond que G. MORIN quittera le théâtre au 31 août de cette année. Par contre, la "petite Célestine", une des salles du théâtre des Célestins, a subi des inondations et doit être fermée pour travaux. M. Loïc GRABER, Adjoint à la Culture à la Ville de Lyon, a proposé que la programmation de la petite Célestine se fasse alors au théâtre du Point du Jour. Pendant cette période, la subvention, qui était auparavant versée au théâtre du Point du Jour, va leur permettre d'entreprendre des travaux bien nécessaires dans ce théâtre. Par la suite, un appel d'offre sera lancé. M Loïc GRABER et M.Georges

KÉPÉNÉKIAN sont d'accord pour que les élus puissent faire partie du montage du cahier des charges de l'appel d'offre.

Mme GAILLIOUT s'engage à tenir au courant les élus quand le sujet avancera.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 19h57.